

244

Du vingt jour du mois de août mil huit
cent trente-un, à dix heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de François Bocher

né le jour du jour du jour à une heure du matin fil * légitim de Guillaume Bocher âgé de trente quatre ans, profession de maison demeurant à Ploubazlanec et de Françoise Vivament son épouse âgée de trente cinq ans, profession de filandière demeurant à Ploubazlanec.

L'Enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe Masculin.

La déclaration de la naissance a été faite par Guillaume Bocher père de l'enfant son dénommé de trente quatre ans, profession de maison âgé de trente quatre ans, profession de maison demeurant à Ploubazlanec.

Premier témoin, François Fortener âgé de vingt trois ans, profession de Cultivateur demeurant à Ploubazlanec.

Second témoin, Antoine Quintin âgé de cinquante sept ans, profession de laboureur demeurant à Ploubazlanec.

Lecture donnée de ce que dessus les comparans et témoins ont déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi, par moi Sauvent le Maire de Ploubazlanec Officier de l'Etat civil soussigné. les mots dix du matin ont été rayés les mots

[Signature]



* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

Informations liées à l'image.
 Lieu : Ploubazlanec
 Période : 1825 - 1832